

DT-07 · Chapitre 7

Barème du travail et formation professionnelle

Le grand échange — moins taxer le travail, mieux rémunérer le travail

Édition documentaire 01 — 27 octobre 2026 · Synthèse documentaire proposée

Associer amélioration du salaire net, baisse globale du coût employeur et organisation du temps de travail.

Le mécanisme proposé

Le scénario vise un gain pouvant atteindre environ 450 € par mois autour de 3 000 € nets ; il ne promet pas la même hausse à chaque salarié.

Le pacte proposé combine 40 h 30 par semaine et six semaines de congés. Au-delà, les heures supplémentaires restent majorées ; l'exonération d'IR souhaitée n'est pas une exonération de cotisations sociales.

La formation professionnelle est financée selon l'utilité, les compétences et les résultats, en tenant compte des publics de départ. Le financement propre des organisations syndicales et patronales serait fondé sur l'adhésion volontaire, avec traitement séparé des missions d'intérêt général.

Repères et calculs déjà disponibles

Repère	Valeur ou règle	Portée
Choc travail privé	92,166 Md€/an	Coût consolidé du scénario à maturité
Part salariés / part employeurs	44,872 / 47,293 Md€/an	Décomposition arrondie du V30 ; écart d'arrondi de 0,001 Md€ avec le total
SMIC cible / gain indicatif maximal	1 800 € net avant IR / environ 450 €	Objectifs, pas fiche de paie garantie
Temps de travail / congés	40 h 30 / six semaines	Production supplémentaire non supposée proportionnelle à la durée légale

Points encore ouverts

Le barème complet et les protections des entreprises très concentrées autour du SMIC restent à détailler. Les anciens exemples d'une autre courbe ne sont pas mélangés au scénario ambitieux.

Sources et pièces de référence

V30, p. 25 et 28 ; chapitre 7 approuvé, formation comprise.

Pièce jointe : DT-07-EXTRAITS-V30.pdf (pagination physique V30).

À lire aussi : DT-02, DT-08, DT-18